

LE PROJET D'APPUI AUX COMMUNAUTES RURALES (PACR)

I- Généralité :

Mis en place par le **Ministère du Développement Social, de la Solidarité et de Personnes Agées (MDSSPA)**, a pour but de créer les conditions d'une **croissance accélérée** et **redistributive** dans un contexte **macro-économique** de **stabilité** et d'**ouverture** porté par les **communautés rurales**.

II- Objectifs globaux :

Ce projet s'est fixé comme **objectifs** :

- Améliorer les conditions de vie des communautés rurales grâce à l'accès aux services sociaux de base ;
- Accroître les revenus des populations rurales à travers le financement d'investissements socio-économiques et environnementaux ;
- Favoriser la durabilité environnementale dans les zones rurales en assurant la promotion des meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles.

Le projet intervient dans **54 communes** couvrant environ **1 000 villages**, d'une population d'environ **800 000 habitants** repartis entre **18 cercles** de **quatre régions** du Mali qui sont : **Tombouctou, Mopti, Ségou** et **Sikasso**.

QUESTIONS :

- 1) Décrivez le cadre institutionnel de ce projet.
- 2) A quoi servent les fonds d'initiatives communales ?
- 3) Citez les critères d'éligibilité des micro-projets et les secteurs d'intervention.